



Réunion entre la DGESCO et l'UdPPC (Paris, 7 février 2018)

Bac 2021 - Phase de concertation (24 janvier – 14 février 2018)

En italiques : les informations données par la DGESCO.

PRÉAMBULE

La délégation de l'UdPPC a été reçue, à l'invitation de la DGESCO, durant 1h45 par Xavier Turion, adjoint au Directeur général de l'enseignement scolaire et par Pierre Labarbe, chargé d'étude pour la physique-chimie. L'entrevue s'est déroulée de manière très cordiale et avec une écoute attentive.

*Cette étape de consultation est **consacrée au Baccalauréat** (le Ministre doit être en mesure de présenter ses arbitrages le 14 février). Il y aura une autre concertation sur les horaires et contenus entre mars et mai.*

Pour alimenter la réflexion du Ministre d'ici au 14 février, la DGESCO a arrêté une liste de questions, posées à tous les groupes reçus dans cette phase de concertation. L'association a cependant pu aborder les thématiques qui la préoccupent.

Sur le Baccalauréat

Le contrôle continu

- Proposition sur le poids des différentes épreuves au baccalauréat : Les quatre examens « terminaux » (T^{ale}) et celui de français (en 1^{re}) compteraient pour un total de 60% ; le « contrôle continu » pour 40%.

Ce « contrôle continu », est toutefois scindé en 10%+30%, ce qui semble correspondre à l'option 2 du rapport Mathiot.

- les 10% seraient du vrai contrôle continu, c'est à dire une prise en compte des notes figurant sur les bulletins de 1^{re} et de T^{ale}.

- les 30% seraient des « épreuves ponctuelles » passées en cours d'année, avec des copies anonymisées et corrigées par des professeurs d'une autre classe ou d'un autre établissement. Les sujets seraient à choisir dans une banque, dont on ne sait pas encore si elle sera publique ou secrète. Cela concernerait toutes les disciplines et il devrait y avoir une (voire deux) épreuves de ce type par discipline.

L'UdPPC demande de limiter le contrôle continu à 20 % du poids du baccalauréat (au grand maximum 25%) afin de réserver 40 % pour les deux majeures. En effet, il n'est pas clair dans le dispositif envisagé par le ministère si les deux majeures seront incluses dans les 10% de contrôle continu (*a priori* oui) et si elles feront l'objet, comme les autres disciplines, d'une évaluation sous forme d'« épreuves ponctuelles », intervenant avec un poids de 30% dans la note finale du baccalauréat. L'association juge nécessaire qu'elles participent de ces deux dispositifs, sinon leur poids risquerait d'être encore plus faible que dans le baccalauréat S actuel, à rebours des affirmations du Ministre et de Pierre Mathiot qui disent souhaiter « remuscler » le baccalauréat scientifique.

Pour les « épreuves ponctuelles », nous indiquons que cela reviendrait à organiser un « bac blanc » pas blanc. On risque donc de reconduire la situation actuelle au lycée où les élèves sont « en examen » dès février et ne se mobilisent que sur l'épreuve la plus proche. Pendant ce temps, beaucoup ne travaillent plus les autres disciplines, ce qui désorganise les enseignements et la vie du lycée.

Commissions d'harmonisation évoquées : l'association est attachée à l'équité entre établissements et académies. Actuellement, la procédure d'harmonisation pour les TPE ou l'ECE oblige tous les lycées à s'aligner sur les moyennes académiques. Nous redoutons les risques de concurrence public/privé et de pressions des chefs d'établissement pour remonter les notes.

Les majeures

Nous nous sommes inquiétés du faible poids des majeures dans la note finale au baccalauréat (actuellement 39,5% en série S avec spécialité maths ou physique-chimie) alors que les propositions du rapport Mathiot nous semblent totalement insuffisantes (15% + 10%, pour les deux disciplines passées en majeures). Nous considérons que les deux disciplines majeures doivent bénéficier au baccalauréat d'un poids de 40%.

Période de passage des épreuves terminales des majeures ? Nous souhaitons qu'elles soient passées le plus tard possible, la date restant toutefois compatible avec la transmission des notes à Parcoursup. On semble s'orienter vers un passage fin mars pour que les professeurs puissent corriger pendant les vacances de printemps ; une décharge de cours à la rentrée desdites vacances étant évoquée mais peu probable.

Ces notes seraient disponibles dans le cadre de Parcoursup mais doivent-elles être communiquées aux élèves avant les résultats définitifs du bac en juin ? Nous pensons préférable qu'elles ne le soient pas.

Le Grand oral

C'est une démarche de projet, avec une composante liée à l'orientation. En l'état de la réflexion, il est question d'un passage individuel de 10 minutes, suivi de 10 minutes de questions sur la présentation et de 10 minutes de questions ouvertes. Nous avons insisté pour que la présentation ait pour support et évalue les deux disciplines étudiées en majeures, ce qui permet d'augmenter leur poids dans la note finale du baccalauréat. Quant à la présence d'un examinateur extérieur, ce n'est pas très net si le ministère envisage quelqu'un travaillant dans le champ correspondant mais non enseignant (difficile à recruter vu le temps que vont prendre ces oraux) ou éventuellement un enseignant d'une autre discipline que celles des majeures.

Nous n'avons pas eu de réponse claire sur les conditions et l'horaire dans lesquels sera préparé ce Grand oral.

Divers

Parmi les suppléments au diplôme, pourraient figurer divers « investissements » de l'élève (rôle de délégué, engagements associatifs...). Interrogés sur l'inclusion d'une composante d'assiduité dans ces suppléments, nous répondons que nous y sommes favorables.

Sur la structure

Indépendamment de la réforme du baccalauréat, nous avons pu également aborder la structure du lycée qui accompagnera cette réforme.

Seconde (sep. 2018 seulement)

En septembre 2018, quasiment aucun changement en seconde : l'Accompagnement personnalisé mettra l'accent sur l'orientation, mais les cours ne vont pas changer. La vraie nouvelle structure sera mise en place en septembre 2019. En début d'année, l'Accompagnement personnalisé permettra aussi d'organiser un « test de positionnement ». Nous avons été interrogés sur ce que ce test devait évaluer et nous nous sommes prononcés pour la littérature et la numératie, car de trop grosses faiblesses en calcul subsistent après le collège et handicapent les élèves. Il faudra ensuite organiser des remédiations en fonction du diagnostic.

Seconde (à partir de sep. 2019)

Nous avons lourdement insisté sur nos inquiétudes pour la seconde, avec le titre flou de l'enseignement dénommé « Sciences » présent dans le rapport et le fractionnement de ce niveau (qui est la prolongation du collège) en deux semestres. Nous pointons également la dissymétrie flagrante entre les « sciences » et les sciences humaines qui sont, elles, clairement identifiées, discipline par discipline. *On nous répond que le rapport Mathiot est une proposition faite au Ministre mais que c'est le Ministre qui arbitrera.* Nous avons également pointé les contraintes lourdes que représenteraient des programmes où SVT et physique-chimie seraient obligées d'évoluer en parallèle, comme cela avait été un temps envisagé en 2010.

Nous avons aussi pointé le manque de cohérence d'un enseignement de « Culture et démarche scientifique » qui apparaît en T^{alé} alors qu'il y a eu trois semestres sans sciences pour les élèves dans les parcours Lettres et sciences humaines.

Passerelles

Conséquence d'une éventuelle semestrialisation, nous avons évoqué le temps trop court pour qu'un élève de seconde se détermine pour le choix de ses enseignements majeurs : 5 mois au lieu de 9 mois actuellement. Une passerelle entre la seconde et la première nous paraît nécessaire (droit à l'erreur pour les élèves).

Pour la suite, en cas de changement d'avis de l'élève plus tardif, nos interlocuteurs ont précisé qu'il n'était *pas question qu'un élève change de majeures à chaque nouveau semestre jusqu'au bac*. Ils nous ont demandé notre avis quant au moment jusqu'où l'on pouvait accepter un tel basculement. Nous avons précisé que changer en fin de première nous paraissait déraisonnable et que, si semestres il y avait, il fallait que la décision définitive intervienne au plus tard au milieu de l'année de première, et qu'on ne change plus ensuite.

Cycle terminal

Place de l'informatique : il semble inenvisageable de la généraliser comme majeure par manque d'enseignants, mais ce pourrait être une mineure offerte dans tous les établissements, suivie sur quatre semestres, et avec un programme spécifique. On pourrait cependant avoir localement un enseignement d'informatique en majeure si un établissement a des professeurs spécialisés disponibles.

Identification des couples de majeures : nous pointons la difficulté pour les élèves scientifiques à choisir entre maths-physique et physique-SVT. Le choix à faire est relativement clair pour celles et ceux qui veulent s'orienter en PACÉS, mais fera certainement hésiter ceux qui souhaitent entrer en prépa BCPST par exemple, ne sachant pas quels seront les critères requis par les commissions qui classent les dossiers.

Notre proposition d'un « trio » de majeures, plus simple en termes d'orientation, n'a pas été rejetée par nos interlocuteurs.

Volume horaire des majeures : nous réclamons 8 heures. *Cela semble impossible et tournera plus probablement autour de 5 à 6 heures*. L'UdPPC affirme que tout horaire inférieur à l'horaire actuel ne permettra pas de relever le niveau scientifique du baccalauréat S.

Fléchage des enseignements et dotation horaire

Concernant les activités expérimentales, nous avons aussi insisté pour une dotation horaire définie nationalement pour les TP, et non à la merci du Conseil pédagogique et révisable tous les ans.

Dotation. Comme les représentants de la DGESCO nous disent que *la réforme sera faite à moyens constants*, nous évoquons alors la baisse des dotations dans de nombreux établissements pour la rentrée 2018. *Réponse : cela fait partie de l'autonomie des académies...* (sic).

Sur le lycée technologique

L'UdPPC regrette le peu d'informations disponibles sur l'avenir du lycée et des séries technologiques et sollicite les représentants de la DGESCO pour savoir ce qu'il en est. Les positions suivantes semblent avoir la faveur du cabinet :

La voie technologique est conservée, ainsi que les séries technologiques actuelles.

Une organisation des enseignements autour d'un tronc commun, auquel s'ajouteraient les disciplines de spécialisation. Ce tronc commun serait constitué de quatre parties : français+philos ; HG+EMC ; LV1+2 ; EPS. Toutes les autres disciplines seraient déclinées en visant les spécialités de chaque série : mathématiques ; physique-chimie ; SVT ; SI ; Sciences économiques...

Nous attirons l'attention de nos interlocuteurs sur le volume horaire important des enseignements spécifiques dans les séries technologiques : si, pour le lycée général, on nous parle de majeures à 5 ou 6 heures par semaine, l'horaire est de l'ordre de 10 heures par semaine pour le seul enseignement spécifique en STL par exemple.